

**NOTICE D'INFORMATION CONCERNANT LA PROTECTION DES DONNÉES À
CARACTÈRE PERSONNEL DES UTILISATEURS DES ARCHIVES ET DES
BIBLIOTHÈQUES**

Informations prescrites par le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données : Règlement général sur la protection des données, ci-après « le RGPD ».

1. RESPONSABLE DU TRAITEMENT	2
2. DONNÉES TRAITÉES ET FINALITÉS DU TRAITEMENT	2
2.1 DONNÉES GÉNÉRALES D'IDENTIFICATION.....	2
2.2 DONNÉES RELATIVES AUX TRANSACTIONS DES LECTEURS AVEC LES BIBLIOTHÈQUES	2
3. FINALITÉS ULTÉRIEURES	3
4. COMMUNICATION DES DONNÉES À DES TIERS	3
5. PERSONNES HABILITÉES À ACCÉDER AUX DONNÉES ET À LES TRAITER	3
6. DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES	4
7. DROITS DU LECTEUR ET PERSONNE DE CONTACT POUR LES EXERCER	4

La présente notice fournit les informations requises quant à la manière dont l'Université libre de Bruxelles, ci-après « l'Université », agissant en sa qualité de « Responsable du Traitement », traite les données à caractère personnel qu'elle collecte auprès des utilisateurs de ses archives et Bibliothèques, ci-après « le Lecteur ».

Ces données à caractère personnel sont traitées dans la mesure nécessaire à la gestion de leur statut de Lecteur au sein de l'Université et de leur relation juridique avec elle sur la base de l'exécution du contrat qu'elle a avec lui.

Les données personnelles du « Lecteur » sont traitées dans le strict respect du RGPD. Notamment, les mesures organisationnelles et techniques nécessaires sont mises en place pour assurer la sécurité de ces données. De plus, les données à caractère personnel ne sont pas conservées plus longtemps que nécessaire pour la finalité du traitement.

1. RESPONSABLE DU TRAITEMENT

Le Responsable du Traitement est l'Université libre de Bruxelles, dont le siège est établi à 1050 Bruxelles, avenue Franklin Roosevelt, 50, inscrite au répertoire des personnes morales sous le n° 0407.626.464.

2. DONNÉES TRAITÉES ET FINALITÉS DU TRAITEMENT

Les données suivantes sont collectées pour les finalités spécifiées.

2.1 DONNÉES GÉNÉRALES D'IDENTIFICATION

- a. Nom
- b. Prénom
- c. Domicile ou lieux de résidence
- d. Numéro de téléphone
- e. Adresses email personnelle et, le cas échéant, ULB
- f. Qualité au sein de l'Université, faculté et numéro de matricule ULB ou qualité en tant qu'extérieur à l'Université
- g. Numéro de lecteur et photographie d'identité
- h. Code PIN : code secret généré automatiquement par le système, qui permet au Lecteur de consulter sa fiche par Internet, de renouveler ses emprunts par internet, d'utiliser l'automate de prêt, de consulter internet depuis les postes installés dans les Bibliothèques.

Finalités du traitement des données listées au point 2.1

Ces données sont collectées et traitées, dans le cadre des finalités générales d'administration du Lecteur et de gestion des Bibliothèques, pour :

- i. garantir l'identification certaine du Lecteur dans la gestion de son dossier ;
- j. garantir le statut de Lecteur dans le cadre d'applications ou systèmes de gestion des Bibliothèques et lui en permettre l'accès ;
- k. assurer à l'Université de pouvoir contacter le Lecteur en toute certitude dans le cadre de ses relations avec lui ;
- l. la gestion du contentieux ;
- m. toutes les autres finalités spécifiées dans la présente notice.

2.2 DONNÉES RELATIVES AUX TRANSACTIONS DES LECTEURS AVEC LES BIBLIOTHÈQUES

- a. Ouvrages empruntés avec la date de l'emprunt et la date de la restitution ;
- b. Ouvrages ne se trouvant pas en accès libre et consultés sur place (en vertu d'une autorisation spécifique), date de la demande de consultation, date de la consultation de l'ouvrage ;
- c. Retards de restitution ;
- d. Liste des amendes payées et impayées ainsi que la raison ;
- e. Liste des ouvrages réservés.

Finalités du traitement des données listées au point 2.2

- Permettre la gestion optimale des services offerts par les Bibliothèques au Lecteur et contrôle du respect, par le Lecteur, des conditions de prêt et de consultation des ouvrages.
- Permettre le fonctionnement d'applications spécifiques de gestion des Bibliothèques auxquelles l'Université a souscrit ainsi que pour en permettre l'accès aux lecteurs.

3. FINALITÉS ULTÉRIEURES

Les données générales d'identification collectées par l'Université détaillées aux points 2.1 et 2.2 ci-dessus peuvent être traitées pour des finalités ultérieures compatibles avec celle ayant justifié la collecte, telles que notamment soutenir les activités et manifestations académiques, scientifiques, culturelles et sociales organisées par l'Université ou soutenues par elle et en informer le Lecteur par des communications directes.

4. COMMUNICATION DES DONNÉES À DES TIERS

L'Université communique des données à ses sous-traitants dans la mesure strictement nécessaire au fonctionnement d'applications ou systèmes de gestion spécifiques de gestion des Bibliothèques existants ou nouveaux auxquels l'Université a souscrit ainsi que pour en permettre l'accès au Lecteur. La liste des sociétés tierces auxquelles les données sont communiquées, leur domaine d'activités, le type de données, la finalité poursuivie et le cas échéant le pays dans lequel les données sont stockées sont mentionnées en annexe du présent document. Certains de ces sous-traitants sont situés hors de l'Union Européenne. Les transferts de données se font alors moyennant des garanties appropriées tel que requis par le RGPD.

L'annexe 1 aux notices d'information concernant la protection des données à caractère personnel liste les sociétés tierces auxquelles des données relatives au Lecteur sont communiquées.

5. PERSONNES HABILITÉES À ACCÉDER AUX DONNÉES ET À LES TRAITER

Les données énumérées ci-dessus ne sont accessibles qu'aux membres du personnel du Département des Bibliothèques et de l'information scientifique dans la stricte mesure nécessaire à l'exécution de leur mission ainsi qu'aux employés des sociétés tierces auxquelles les données sont communiquées dans le cadre d'un contrat de sous-traitance tel que mentionné au point 4. ci-dessus.

Ils sont tenus au respect de la confidentialité pour l'ensemble des données à caractère personnel gérées par les Bibliothèques. Ceci implique :

- l'obligation de ne pas accéder ou chercher à accéder à des données qui ne sont pas strictement nécessaires à l'exécution de leur mission ;
- l'interdiction de divulguer les données personnelles dont ils ont connaissance hors ce qui est nécessaire à l'exercice de leurs fonctions.

Les mêmes obligations sont imposées, le cas échéant, aux employés desdits sous-traitants.

6. DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES

La durée de conservation des données générales d'identification et des données relatives aux transactions détaillées au point 2 sont les suivantes :

- étudiants ULB : conservation le temps de l'inscription à l'Université ;
- personnel ULB : conservation le temps de l'engagement à l'Université ;
- lecteurs extérieurs : conservation le temps de l'inscription aux Bibliothèques.

Les données pourraient être conservées au-delà des échéances indiquées dans cette notice en cas de contestation entre l'Université et le Personnel au sujet de l'exécution de leurs obligations respectives. La conservation des données pertinentes sera alors prolongée, pour la gestion de la contestation, jusqu'à clôture de celle-ci.

7. DROITS DU LECTEUR ET PERSONNE DE CONTACT POUR LES EXERCER

Tout Lecteur des Bibliothèques de l'Université justifiant de son identité a le droit :

- a. d'obtenir, sans frais, une copie des données à caractère personnel le concernant faisant l'objet d'un traitement par l'Université et, le cas échéant, toute information disponible sur leur finalité, leur origine et leur destination ;
- b. d'obtenir sans frais, la rectification de toute donnée à caractère personnel inexacte le concernant ainsi que d'obtenir que les données incomplètes soient complétées ;
- c. d'obtenir, sous réserve des conditions prévues par la réglementation et sans frais, l'effacement de données à caractère personnel le concernant ;
- d. d'obtenir, sous réserve des conditions prévues par la réglementation et sans frais, la limitation du traitement de données à caractère personnel le concernant ;
- e. d'obtenir, sans frais, la portabilité des données à caractère personnel le concernant qu'il a fournies à l'Université, c'est-à-dire de recevoir les données dans un format structuré couramment utilisé, à la condition que le traitement soit fondé sur le consentement ou sur un contrat et qu'il soit effectué à l'aide de procédés automatisés ;
- f. de s'opposer, sous réserve des conditions prévues par la réglementation et sans frais, pour des raisons tenant à sa situation particulière, au traitement des données à caractère personnel le concernant ;
- g. d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (<https://www.autoriteprotectiondonnees.be/>, [contact\(at\)apd-gba.be](mailto:contact(at)apd-gba.be)).

Les conditions pour l'exercice des droits mentionnés aux points c, d et f sont détaillées en annexe 2.

Ces droits peuvent être exercés en s'adressant par courrier électronique ou lettre signée et datée au Délégué à la protection des données de l'Université, Avenue F. Roosevelt 50, 1050 Bruxelles, CP 130,

rgpd@ulb.ac.be. Conformément à la législation, une réponse sera fournie dans les 30 jours de l'introduction de la demande.

Annexe 2 : droits soumis à conditions

Droit d'effacement (Article 17 du RGPD)

Le droit à l'effacement de données à caractère personnel la concernant peut être exercé par une personne :

- si ces données ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ;
- si la personne concernée retire le consentement sur lequel est fondé le traitement et qu'il n'existe pas d'autre fondement juridique au traitement ;
- si la personne concernée s'oppose au traitement et qu'il n'existe pas de motif légitime impérieux pour le traitement ou si la personne concernée s'oppose à un traitement à des fins de prospection ;
- si les données à caractère personnel ont fait l'objet d'un traitement illicite ;
- si les données à caractère personnel doivent être effacées pour respecter une obligation légale prévue par le droit de l'Union ou par le droit belge ;
- si les données à caractère personnel ont été collectées dans le cadre de l'offre de services de la société de l'information.

Droit de limitation (Article 18 du RGPD)

Le droit à la limitation du traitement de données à caractère personnel la concernant peut être exercé par une personne :

- si la personne concernée en conteste l'exactitude, pendant la durée permettant au responsable du traitement de vérifier l'exactitude des données à caractère personnel ;
- si le traitement est illicite et que la personne concernée s'oppose à l'effacement des données et exige à la place la limitation de leur utilisation ;
- si l'Université n'a plus besoin des données à caractère personnel aux fins du traitement mais que celles-ci sont encore nécessaires à la personne concernée pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice ;
- si la personne concernée s'est opposée au traitement, pendant la vérification portant sur le point de savoir si les motifs légitimes poursuivis par le responsable du traitement prévalent sur ceux de la personne concernée.

Droit d'opposition (Article 21 du RGPD)

Le droit d'opposition peut être exercé par la personne concernée pour des raisons tenant à sa situation particulière, relativement au traitement des données à caractère personnel la concernant fondé sur le consentement ou l'intérêt légitime, à moins que l'Université ne démontre qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur les intérêts et les droits et libertés de la personne concernée, ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.